



Assurances et cave aménagée

Par **Willow87**, le **04/10/2014** à **10:45**

Bonjour,
J'ai subi en juin un sinistre dû à la grêle. Une expert est passé, il a validé le devis que j'avais fait faire par un professionnel pour la réparation de ma toiture. Mais avant de partir il a demandé à visiter ma maison pour compter le nombre de pièce et vérifier la conformité avec le contrat... Et paf, il compte une pièce de plus qu'au contrat... En fait il considère que mon sous sol qui fait 70 m², chauffé au sol et équipé d'un déshumidificateur est donc une pièce à vivre ! Cela remettra donc peut être en cause mon contrat d'assurance... A t'il raison ? [smile31]
W.
Edit : post modéré, le renvoi vers un site commercial est apparenté à de la publicité.

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **11:19**

Bonjour,
Oui et non.
Cela pourrait simplement vous faire considérer comme co-assureur, et donc recevoir une indemnisation proportionnelle aux valeurs déclarées et réelles. Par ailleurs l'avis de l'expert reste discutable, par exemple sont exclues les salles de bains et les cuisines des pièces dites à vivre. La présence d'un chauffage au sous-sol n'est pas de nature à le transformer en pièce à vivre, d'autant que compte tenu de la surface (>30 m²), il compterait alors pour 2 pièces. Il faut donc vous référer au contrat que vous avez souscrit pour lire la définition des surfaces à déclarer. Il en irait autrement avec des ouvertures, des meubles, lits...démontrant un aménagement.

Par **Willow87**, le **04/10/2014** à **11:21**

Merci Moise pour la rapidité de la réponse...rnEt bien il y a effectivement des meubles, etc...rnPar contre pas d'ouverture vers l'extérieur et il me semblait que c'était ce point qui était déterminant...

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **14:35**

Bonsoir,rnHélas non, l'absence d'ouverture n'est pas déterminant, nombre de bureaux...en sont dépourvus, sans pour autant que ces pièces soient qualifiées d'annexes.rnMais ce n'est pas pour autant que l'assureur va refuser sa garantie.

Par **Willow87**, le **04/10/2014** à **14:51**

A suivre donc...rn J'attends de ses nouvelles et je vous tiendrai au courant !